

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 8 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjoint : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, Mme Magali MARY, Mme Maryline ROUCOULET, M. Louis LE RUE, M. Tangi RUBIN, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Marianne RICHARD

Date de la convocation : le 2 juillet 2014

Date d'affichage : le 15 juillet 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sans observation, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n° 20140708-01 : Autorisation signature des ventes des parcelles du Lotissement Le Clos Nesson

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux leur accord pour être habilité ainsi que Monsieur René AUFFRET, Adjoint au Maire, à signer tous les documents concernant les ventes des parcelles du Lotissement « Le Clos Nesson » auprès des Notaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

DONNE POUVOIRS à Monsieur le Maire, et subsidiairement M. René AUFFRET, Adjoint au Maire, pour signer tous les documents concernant les ventes des parcelles du Lotissement « Le Clos Nesson ».

Délibération n° 20140708-02 : Achat d'une imprimante couleur

Monsieur René AUFFRET explique aux Conseillers Municipaux les besoins d'investir dans une imprimante couleur pour le service administratif de la commune. Celle-ci sera installée dans le bureau de la secrétaire afin d'imprimer des documents confidentiels et pour les impressions couleurs (budgets, planning, ...). Plusieurs devis ont été demandés :

- LECLERC : imprimante HP 932 XL pour 179,00 euros TTC
Les cartouches sont au prix de 13,90 euros TTC l'unité
- DARTY : Laser Samsung XPRESS SL pour 259,99 euros TTC
Les toners sont aux prix de 64,90 euros l'unité
- SKILL Informatique : imprimante BROTHER J152 pour 99,00 euros TTC

Les cartouches sont aux prix de 5,00 euros TTC l'unité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

CHOISIT l'imprimante de l'entreprise SKILL au prix de 99,00 euros TTC et les cartouches pour 40 euros soit un montant total de 139 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

IMPUTE la dépense au compte 2183 opération 95 pour 99,00 euros TTC et les cartouches au compte 6064 pour 40 euros.

Délibération n° 20140708-03 : Achat d'un aspirateur pour les locaux de la mairie

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des besoins de changer l'aspirateur pour l'entretien des locaux de la mairie. Plusieurs devis ont été demandés :

- DARTY : Aspirateur Bosch BGS51454 relax avec un câble de 8 mètres au prix de 299,00 euros TTC
- CMB : Aspirateur industriel 202 FREE YES DRY avec un câble de 8,50 mètres au prix de 232,80 euros TTC avec 10 sacs au prix de 37,68 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

CHOISIT l'aspirateur proposé par l'entreprise CMB au prix de 232,80 euros TTC, référencé Aspirateur Industriel 202 FRE YES DRY,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 180 pour le montant de 232,80 euros TTC et au compte 60632 pour les sacs aspirateurs pour un montant de 37,68 euros TTC.

Délibération n° 20140708-04 : Temps d'Activités Périscolaires – Intervenants Extérieurs

Madame, Marianne RICHARD expose aux Conseillers Municipaux les plannings des Temps d'Activités Périscolaires qui vont être mises en place à la rentrée 2014.

L'organisation de la semaine d'école permet de mettre en place des activités variées qui seront animées par le personnel communal (jeux collectif d'intérieur ou d'extérieur, bricolage, loisirs créatifs, jeux de ballons et activités d'éveil) et complétées par des intervenants extérieurs.

Ainsi, les enfants se verront proposés de l'Arts Plastiques avec Mme Kristin LECOZ (35 séances), de l'initiation au Théâtre avec Mme Marianne VINCENT (32 séances), de l'initiation aux jeux de boules bretonnes avec M. Dominique OLLIVIER (33 séances), des initiations au Gouren avec M. Guillaume COLAS (6 séances) et ils découvriront l'architecture avec Mme et M. RUBIN Anne et Tangi (12 séances). Des conventions seront signées avec chaque intervenant pour finaliser les tarifs et les plannings d'intervention. (pièce jointe : le planning prévu pour l'année 2014-2015).

Le coût global pour l'ensemble des intervenants extérieurs sera de 3 298,70 euros pour l'année scolaire 2014-2015.

De plus, chaque parent a reçu, par courrier, une fiche sanitaire et un règlement intérieur pour inscrire son ou ses enfants aux T.A.P. à la rentrée 2014. (pièce jointe : Règlement intérieur des TAP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

VALIDE le programme des Temps d'Activités Périscolaires présenté ainsi que le règlement intérieur,

VALIDE le choix des intervenants extérieurs ainsi que les propositions financières pour un montant total de 3 298,70 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec chaque intervenant extérieur,
IMPUTE les dépenses au Budget Activités Péri-scolaires.

Délibération n° 2010708-05 : Temps d'Activités Péri-scolaires – Achat de matériel

Mme Marianne RICHARD indique aux Conseillers Municipaux les besoins en petits matériels pour les activités animées par le personnel communal et un intervenant.

Aussi, les fournitures ont été estimées à 5 euros par enfant pour l'achat de petits matériels comme des feutres, du papiers, des crayons, etc... et une enveloppe de 267 euros pour l'activité Arts plastiques.

De plus, afin de permettre des jeux d'intérieur ou d'extérieur de qualité et de renouveler les jeux régulièrement, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Ludothèque du Trégor pour le prêt de malle de jeux : les tarifs sont de 85 euros par an pour une malle de 5 jeux ou de 150 euros par an pour une malle de 10 jeux. La Ludothèque du Trégor propose une large gamme de jeux pour tous les âges et de tous les styles.

La Commission Enfance Jeunesse propose de louer 2 malles de 10 jeux (une malle avec 10 jeux pour les grands et une malle avec 5 jeux pour les grands et 5 jeux pour les petits).

L'ensemble de ses dépenses serait de 1 067 euros pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

VALIDE le financement à hauteur de 5 euros par élèves pour l'achat de matériels,

VALIDE le financement de 267 euros pour le matériel de l'activité arts plastique,

VALIDE l'adhésion à la Ludothèque du Trégor pour la location de 2 malles de 10 jeux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces dépenses.

Délibération n°20140708-06 : Temps d'Activités Péri-scolaires – Planning des agents communaux

Mme Marianne RICHARD complète l'information des Conseillers Municipaux par le planning des agents municipaux concernant la mise en place des T.A.P.

Plusieurs agents vont être en charge des groupes d'enfants. Aussi, leurs plannings d'heures hebdomadaires doit être revu pour tenir compte de ses nouvelles tâches ainsi que d'autres agents qui vont effectuer des tâches complémentaires pour permettre à ce que l'ensemble des besoins en fonctionnement soient réalisés (ex : ménage, ...).

A cela, il faut ajouter la création d'un poste d'agent d'animation pour compléter l'équipe qui encadrera les enfants.

Il est donc proposé aux Conseillers Municipaux de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe pour 3 heures par semaine scolaire au 1^{er} échelon en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

VALIDE les modifications des plannings des heures hebdomadaires des agents communaux,

INDIQUE que les modifications d'heures seront, dans un premier temps rémunérées, en heures complémentaires afin d'être ajuster en fonction de la réalité des besoins,

CRÉÉ un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service de 3 heures par semaine scolaire en contrat à durée déterminée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20140708-07 : Création d'un site internet

Madame Marie-Yvonne LE MOAL informe les Conseillers Municipaux des devis qui ont été reçu pour la création du site internet de la commune. Des demandes identiques ont été formulées auprès deux entreprises qui ont répondu :

- JVS MAIRISTEM pour un montant en investissement de 4 750 euros HT
et en fonctionnement de 495 euros HT
- ABALONE Studio pour un montant en investissement de 2 800 euros HT
Et en fonctionnement de 300 euros HT

Soit un total de : JVS MAIRISTEM 5 245 euros HT
et ABALONE studio 3 100 euros HT

Les informations seront mises à jour par la mairie et la maintenance par le prestataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- CHOISIT** la proposition de l'entreprise ABALONE Studio pour un montant de 3 100 euros HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents,
IMPUTE la dépense au compte 2051 opération 202 au Budget Commune 2014.

Délibération n° 20140708-08 : Acquisition d'un matériel de désherbage alternatif

Monsieur Patrick LE BONNIEC informe les Conseillers Municipaux des demandes de subventions qui ont été déposées pour financer l'achat le matériel de désherbage alternatif proposé par l'Entreprise MARZIN au prix de 20 920 euros HT soit 25 104 euros TTC. L'agence de l'eau nous a octroyé une subvention d'un montant de 3 822 euros. La Région Bretagne a enregistré notre demande en date du 15 mai 2014. Elle sera instruite en fin d'année 2014 pour un montant de 4 368 euros mais nous sommes autorisés à investir dans le matériel sans préjuger de la décision finale. Nous demanderons le F.C.T.V.A. pour un montant de 3 866 euros sur le budget 2015. Le matériel sera donc autofinancé par la commune pour un montant de 13 048 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, a 12 voix POUR et 3 ABSTENTION,

- VALIDE** l'acquisition du matériel proposé par l'Entreprise MARZIN au prix de 25 104 euros TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du matériel,
IMPUTE la dépense au compte 21578 opération 206 du Budget Commune 2014.

Délibération n°20140708-09 : Moteur n°3 des cloches de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le moteur n°3 des cloches de l'Eglise est hors service. L'entreprise BODET, qui a la maintenance des moteurs, nous a proposé un devis d'un montant de 1 196,40 euros TTC pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- VALIDE** Le remplacement du moteur n°3 des cloches de l'Eglise par l'Entreprise BODET pour un montant de 1 196,40 euros TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2315 opération 175 du Budget Commune 2014,
AUTORISE la décision Modificative pour le paiement de cette dépense par le transfert de la somme de 1 200 euros des dépenses d'imprévu Investissement.

Compte 2315	Opération 175	+ 1200,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 1200,00

Délibération n°20140708-10 : Achat de meuble pour la Garderie

Madame Joëlle NICOLAS informe les Conseillers Municipaux des besoins en petits meubles pour la garderie par l'acquisition de deux placards de rangement et de deux chauffeuses pour le coin repos. Après discussion, les Conseillers valident l'acquisition des meubles de rangement mais pas des chauffeuses car ils pensent qu'il n'y aura pas assez d'espace dans la garderie avec tous les meubles.

Des devis, pour les meubles de rangement, ont été demandés auprès de :

- UGAP pour un montant de 295,92 € HT par meuble soit 710,21 € TTC les deux,
- MANUTAN pour un montant de 650 € HT par meuble, soit 1560 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 14 voix POUR et 1 Abstention,

VALIDE l'achat des deux meubles de rangement mais pas les nouvelles chauffeuses,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise UGAP pour un montant de 710,21 € TTC,
IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 92 du Budget Commune 2014,

Informations Générales :

1) Panneau d'Information et Lettre Trimestrielle : Mme Marie-Yvonne LE MOAL informe les conseillers municipaux des travaux effectués par les commissions information et artisanat pour actualiser le panneau d'information sur la place de l'église. Un devis sera demandé à Jezequel Publicité pour la fourniture des pastilles permettant la mise à jour.

De plus, la Commission information a préparé une lettre d'information trimestrielle intégrant les délibérations du Conseil Municipal, les animations à venir, les avancements des travaux et toutes autres informations. Celui-ci sera mis à disposition dans les commerces et à la mairie.

2) Archives Communales : Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux du passage de Mme SALOU des Archives Départementales concernant nos archives. Il faut prévoir la restauration de certains registres, du cadastre Napoléonien et faire le PV de recollement entre l'ancienne municipalité et la nouvelle.

De plus, nous avons des archives de qualité historique mais mal conservées. Aussi, il faut envisager des travaux d'archivages avec destruction des documents qui n'ont plus lieu d'être et faire un classement des archives à conserver. Cette étape aura un coût financier car il faudra éplucher les documents un à un pour les classer correctement. Le coût d'un archiviste est d'environ 40 euros de l'heure.

A cela, il faut envisager des travaux dans le grenier de la mairie qui accueille les archives car la toiture est à refaire, l'isolation est inexistante, les étagères de stockages ne sont pas réglementaires et le sol est dangereux dans certains endroits.

Il est proposé de faire des demandes de devis pour les reliures des registres et du cadastre dans un premier temps, de faire estimer le coût pour refaire les archives et de trouver un endroit pour les entreposer.

3) Classe découverte 2015 Ecole de Tonquédec : demande de financement pour la classe découverte à la base de loisir de Guerlédan. Le coût est de 220 € par enfant, il y a 23 enfants en classe de CM. Le conseil valide une attribution de 45 € par enfant qui sera programmé au budget commune de 2015.

4) Monsieur Tangi Rubin expose le compte rendu de Mme QUERO, Architecte des Monuments de France (voir pièce jointe).

5) Aménagement du Bourg : le CAUE et le SCOT vont proposer des avis sur les aménagements possibles du bourg.

6) la Lyonnaise des eaux propose une réunion d'information pour la mise en place du système d'assainissement au Lotissement Le Clos Nessay le 9 octobre à 19h00.

7) Mme MORET, Directrice de l'association de la mise en valeur du Léguer viendrait présenter les travaux à réaliser au déversoir de Kerguignou

8) Mr Claude PELOSATO a été recruté pour une durée de 6 mois avec 1 mois d'essai à 35 heures/semaine en contrat CUI-CAE.

9) Pour le poste d'apprenti aux espaces verts : nous avons reçu 1 candidature : M. Alexandre NICOLAS de Tonquédec, élève au CFA de Pommerit-Jaudy pendant 2 ans en alternance. Il commencera sa formation en septembre 2014 avec M. Yoan TALGUEN en qualité de maître d'apprentissage.

10) Monsieur Joël PHILIPPE informe les Conseillers Municipaux de l'évolution des contrôles des assainissements individuels sur notre territoire. Le coût du contrôle est de 35 euros et facturé par le Service SPANC du Syndicat de Bégard. Avec L.T.C., le coût sera de 143 euros, même chose pour le secteur de Guingamp. Pour mettre aux normes les installations individuelles, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% si vous êtes propriétaires avant 2011. Un formulaire de demande de mise aux normes, disponible en Mairie, est à remplir et à retourner au Service SPANC de Bégard pour instruction.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h00.